

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 9. September 1987
Déclaration écrite du Conseil fédéral du 9 septembre 1987

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Ueberwiesen – Transmis

86.149

Postulat Euler

Ausgewogene Bestellung ausserparlamentarischer Kommissionen

Commissions extraparlamentaires. Composition plus équilibrée

Wortlaut des Postulates vom 15. Dezember 1986

Nach der Chemiekatastrophe von Schweizerhalle wird es in der Öffentlichkeit nicht gut verstanden, wenn die chemische Industrie in den vom Bundesrat bestellten ausserparlamentarischen Kommissionen des EDI und EVD bevorzugt vertreten ist. Gleichzeitig sucht man vergebens in diesen Kommissionen nach Vertretern von Umweltorganisationen und Vertretern der Arbeitnehmerschaft. Nur vereinzelt findet man Konsumentenvertreter.

In der Bundesrepublik Deutschland sollen nach neuesten Meldungen Vertreter der chemischen Industrie in Umweltkommissionen durch unabhängige Fachleute ersetzt werden.

Der Bundesrat wird ersucht, im Sinne der Ausgewogenheit und Transparenz der Interessenstandpunkte, die ausserparlamentarischen Kommissionen im Umweltschutz- und Ausenhandelsbereich auf ihre Zusammensetzung hin zu überprüfen und die unter- oder nicht vertretenen Organisationen in diesen Kommissionen zu berücksichtigen.

Texte du postulat du 15 décembre 1986

Après la catastrophe qui s'est produite à Schweizerhalle, le public ne comprend pas pourquoi l'industrie chimique a tant de représentants dans les commissions extraparlamentaires du DFI et du DFEP créées par le Conseil fédéral. On cherche en vain dans ces commissions des représentants des organisations écologiques et des travailleurs. On n'y trouve que quelques rares représentants des organisations de consommateurs.

Selon des nouvelles récentes, en République fédérale d'Allemagne, les représentants de l'industrie chimique doivent être remplacés par des spécialistes indépendants dans les commissions s'occupant des problèmes de l'environnement.

Le Conseil fédéral est invité, aux fins d'assurer un meilleur équilibre et de donner satisfaction à tous les intéressés, de réexaminer la composition des commissions extraparlamentaires dans les domaines de la protection de l'environnement et du commerce extérieur, et de tenir compte des vœux des organisations non ou insuffisamment représentées dans les commissions susmentionnées.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Ammann-St. Gallen, Borel, Braunschweig, Christinat, Fankhauser, Friedli, Gloor, Lanz, Nauer, Pitteloud, Rechsteiner, Renschler, Ruffy, Stapung, Uchtenhagen, Vannay, Zehnder (17)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Der Urheber verzichtet auf eine Begründung und wünscht eine schriftliche Antwort.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 9. März 1987
Déclaration écrite du Conseil fédéral du 9 mars 1987

Der Bundesrat ist bereit, das Postulat entgegenzunehmen.

Ueberwiesen – Transmis

87.478

Postulat Ruffy

ETH-Gesetz. Prinzipien

Projet de loi sur les Ecoles polytechniques. Principes à respecter

Wortlaut des Postulates vom 17. Juni 1987

Der Bundesrat wird ersucht, sich bei der Erarbeitung des ETH-Gesetzes von den Grundsätzen der Dezentralisierung, der Koordination der Forschungsanstrengungen durch Zusammenarbeit der zuständigen Stellen und der Zusammenarbeit zwischen den Technischen Hochschulen und den Universitäten leiten zu lassen.

Texte du postulat du 17 juin 1987

Le Conseil fédéral est invité dans le cadre de l'élaboration de la loi sur les Ecoles polytechniques fédérales, à respecter les principes de la décentralisation, de la coordination des efforts dans la recherche à travers la collaboration des organismes responsables et de la coopération entre Ecoles polytechniques et Universités.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Jaggi, Longet, Mauch, Mühlemann (4)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

La décentralisation

Sans aucun doute, la reconnaissance et la reprise de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne par la Confédération a été un élément positif de la politique décentralisée des formations techniques poussées et un encouragement évident à l'enseignement, la recherche et l'application dans les différentes sciences de l'ingénieur en Suisse romande. On ne trouvera personne pour le regretter. Il faut néanmoins affirmer clairement que le principe de la décentralisation assurant une répartition réelle des responsabilités entre les deux écoles est fondamental, indispensable à la dynamique qui doit porter ces institutions et à la bonne entente confédérale.

Le devenir de nos hautes écoles doit être régulièrement examiné, au besoin redéfini, mais toujours d'un commun accord entre Zurich et Lausanne en veillant à éviter tout rapport de subordination.

La ville de Berne, comme siège du Conseil des écoles et par conséquent du président et de son état-major, est à cet égard à la fois lieu fonctionnel et symbole.

La coordination des efforts dans la recherche à travers la collaboration des organismes responsables

En raison des coûts de plus en plus élevés de la recherche, des rapprochements de plus en plus fréquents entre entreprises/Etat/hautes écoles vont s'avérer nécessaires et des priorités vont probablement s'imposer. Bon gré, mal gré, les hommes politiques vont se trouver confrontés à de nouveaux choix où ils devront engager leur responsabilité.

Afin de pouvoir décider en connaissance de cause, ils devront pouvoir disposer d'une meilleure vue de la situation et d'une meilleure définition de la politique de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Pour obtenir la coordination souhaitée, la collaboration entre les différents partenaires que sont les hautes écoles,

Postulat Euler Ausgewogene Bestellung ausserparlamentarischer Kommissionen

Postulat Euler Commissions extraparlémentaires. Composition plus équilibrée

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1987
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	14
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	86.149
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.10.1987 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1462-1462
Page	
Pagina	
Ref. No	20 015 782

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.